

COMTE RENDU DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil quatorze, le vingt et un mars à 10h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de M. LE BILLER, Maire de Lézardrieux dans la salle du Conseil Municipal,

Date de la convocation : 14 mars 2014

Nombre de conseillers : En exercice : 16 Présents : 13 Votants : 14

Étaient présents : M. LE BILLER Joseph, MONFORT Guy, LE GRAND Michel, CONAN Jean, TURUBAN Marcel, PRIGENT Jean-Jacques, GUILLOU Loïc, PEDRON Jean-Yves, LE GOFFIC Jean-Paul, LE MASSON Yvon.

Mesdames LE COQ Annyvonne, JAMET Thérèse, GIMART Marie-Louise,

Étaient absents : TRICAUD Xavier, Dominique GUEGO,

Procuration : Pierre-Yves ARZUL à Thérèse JAMET

Secrétaire de séance : Monsieur GUILLOU Loïc

Était également présente : Mme BRIAND Sylvie – Secrétaire Générale

2014-03-01 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal de la séance du 28 février dernier est adopté à l'unanimité.

2014-03-02-ASSAINISSEMENT : EXTENSION DU RESEAU D'EAUX USÉES : KERILIS-KERNU-PEN HENT GLAZ

Rapporteur : Guy MONFORT

Le 10 janvier dernier, la commission d'appel d'offres s'est réunie concernant l'extension du réseau d'eaux usées du secteur de Kerilis-Kernu-Pen Hent Glaz.

Après avoir entendu le rapport d'analyse présenté par le maître d'œuvre, le cabinet A&T Ouest, la commission d'appel d'offres puis la commission de travaux ont examiné les offres suivantes :

Tranche ferme : *secteur Kerilis*

Entreprises	Montant H.T.
BERNASCONI	182 262,50
ARMOR TP	163 793,40
SETAP	146 644,50
SARC	167 109,50
EUROVIA	115 685,00
COLAS	246 165,15
LOPIN/LE DU	168 081,12
BOUYGUES	152 582,45

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 13 voix pour et une abstention :

- décide de retenir pour la tranche ferme l'entreprise EUROVIA d'un montant 115 685,00 € H.T.
- autorise M. le Maire à signer tous documents afférant à ce dossier.

Tranche Conditionnelle : secteur Kernu- Pen Hent Glaz

Entreprises	Montant H.T.
BERNASCONI	383 848,50
ARMOR TP	349 770,00
SETAP	315 255,00
SARC	341 820,00
EUROVIA	263 445,00
COLAS	470 598,00
LOPIN/LE DU	368 436,32
BOUYGUES	334 317,05

Montant en euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 13 voix pour et une abstention décide :

- de retenir l'entreprise EUROVIA pour la tranche conditionnelle d'un montant 263 445,00 € H.T.
- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents afférant à ce dossier.

Le montant global de la tranche ferme et conditionnelle est de 379 130 € H.T.

2014-03-03-MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : Avancement de Grade

Rapporteur : Annyvonne LE COQ

Délibération ajournée

2014-03-03- AJUSTEMENT DU REGLEMENT INTERIEUR RELATIF A L'AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

Rapporteur : Annyvonne LE COQ

Mme LE COQ donne lecture au Conseil Municipal de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire Départemental concernant le règlement intérieur de la collectivité.

Des modifications liées aux nécessités de service à la pratique quotidienne se sont avérées indispensables. Les modifications ont toujours été réalisées en accord avec les agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à ces modifications et signer le règlement par 13 voix pour et une abstention.

2014-03-04- DECISION MODIFICATION N°1 : Assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT

Recettes

Chapitre 042 Art. 7133 + 0,77 €
Variation des en-cours de production de biens

Chapitre 70 Art. 7015 - 0,77 €
Ventes de terrains aménagés

La séance est levée à 11 heures